

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **mardi 18 février deux mille-vingt** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. PINSTON
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. LANCELEVEE

ETAIENT ABSENTS

- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale.
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale.

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Thierry THOUVENIN
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 17 décembre 2019

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Il s'agit des points suivants :

1. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
2. PERSONNEL – REGLEMENT DES ASTREINTES TECHNIQUES
3. PERSONNEL – AVANCE DE FRAIS DANS LE CADRE DU PROJET ERASMUS+
4. CENTRE CULTUREL FAVOLS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCJB/TRIO M²
5. CENTRE CULTUREL FAVOLS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCJB/WHITE CARBON'S
6. COLLECTE SELECTIVE DES LIVRES
7. CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/PRADO PREVENTION SPECIALISEE
8. MEDIATHEQUE - MISE AU PILON

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'adjonction du point suivant à l'ordre du jour :

- ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

1. DELIBERATION N° 2020-01 - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présenté en Commission Ressources du 11/02/2020

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Suppression de :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet

Création de :

- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'Animateur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (30/35^e)

2. DELIBERATION N° 2020-02- PERSONNEL – REGLEMENT DES ASTREINTES TECHNIQUES

Présenté en Commission Ressources du 11/02/2020

Afin de clarifier le dispositif d'astreinte d'exploitation mis en place par la Ville de Carbon-Blanc, il a été décidé de rédiger un règlement des astreintes techniques.

Outre les principes généraux, celui-ci fait état de leur organisation et du régime de rémunération ou de compensation s'y rapportant.

Le document présenté ce soir résulte de nombreux échanges entre encadrement et agents concernés du CTM. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation en Comité Technique le 4 février dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur du règlement des astreintes techniques proposé.

3. DELIBERATION N° 2020-03-PERSONNEL – AVANCE DE FRAIS DANS LE CADRE DU PROJET ERASMUS +

Présenté en Commission Ressources du 11/02/2020

Dans le cadre du projet « animateurs européens pour la jeunesse » Erasmus+, plusieurs temps de rencontres sont organisés et permettent aux partenaires de se rencontrer afin de faire des points d'étape, de mettre en commun et approfondir le travail effectué par chacun entre deux séminaires, de préparer les étapes suivantes.

Afin d'éviter à avoir à supporter une charge financière trop importante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a consenti des avances aux agents qui en font la demande écrite détaillant l'ensemble des frais générés par la mission (nuitée, repas et frais annexes). Elles correspondent à 75 % des sommes présumées dues à l'issue du déplacement.

4. DELIBERATION N° 2020-04-CENTRE CULTUREL FAVOLS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCJB/TRIO M²

Présenté en Commission Culture-Citoyenneté- Education du 4/02/2020

En concertation avec l'ASCJB, utilisatrice principale du Centre Culturel Favols, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité,

- de mettre à disposition la salle polyvalente de la 3^e aile à l'Association Trio M², groupe de musiciens de jazz, afin d'y organiser leurs répétitions
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ASCJB et l'Association Trio M².

5. DELIBERATION N° 2020-05-CENTRE CULTUREL FAVOLS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCJB/WHITE CARBON'S

Présenté en Commission Culture-Citoyenneté- Education du 4/02/2020

En concertation avec l'ASCJB, utilisatrice principale du Centre Culturel Favols, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité,

- de mettre à disposition la salle polyvalente de la 3^e aile au groupe de musiciens de variété internationale White Carbon's, afin d'y organiser leurs répétitions
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ASCJB et le groupe de musiciens White Carbon's.

6. DELIBERATION N° 2020-06-CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/PRADO PREVENTION SPECIALISEE

Présenté en Commission Prévention/Solidarités/Economie du 5/02/2020

Dans le cadre de sa politique de prévention en direction des jeunes de la commune, la Ville de Carbon-Blanc travaille en partenariat avec l'association laïque PRADO prévention spécialisée pour l'organisation de chantiers éducatifs destinés aux 11/15 ans, chantiers d'insertion destinés aux 16/18 ans et animations sportives lors de vacances scolaires de mars à décembre 2020.

Les objectifs sont de créer ou d'améliorer les relations entre les jeunes et les acteurs éducatifs, sociaux, institutionnels et économiques du territoire et de leur proposer d'investir différemment leur environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville de Carbon-Blanc et le PRADO prévention spécialisée visant à définir le rôle de chacun dans l'organisation de ces chantiers et animations.

Chaque action particulière fera l'objet d'un avenant, entre les acteurs de terrain, afin de définir précisément les engagements matériels, humains et financiers de chaque partie.

7. DELIBERATION N° 2020-07-MEDIATHEQUE - COLLECTE SELECTIVE DES LIVRES

Présenté en Commission Culture-Citoyenneté- Education du 4/02/2020

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur la mise en place de bornes de collecte de livres par apport volontaire sur le territoire de la Commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention tripartite avec BORDEAUX Métropole et une association de lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables pour des personnes en grande difficulté. Celle-ci définira le rôle, les responsabilités et les engagements de chacune des parties.

8. DELIBERATION N° 2020-08-MEDIATHEQUE - MISE AU PILON

Présenté en Commission Culture-Citoyenneté- Education du 4/02/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de donner 634 ouvrages de la Médiathèque à l'Association Recyclivre installée 67 cours de la Somme à Bordeaux ainsi que de détruire 15 ouvrages très abimés.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

9. DELIBERATION N° 2020-09-PROJET NEXITY - AVENANT A L'ACTE NOTARIE

Présenté en Commission Ressources du 11/02/2020

Par délibérations n°2019-42 et 2019-43 du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondant à la vente du site Lacoste à la société Nexity.

Compte tenu du retrait du permis de construire acté par arrêté en date du 3/01/2020 et la décision du groupe Nexity d'engager une concertation avec la population sur ce dossier, il est nécessaire de modifier la promesse de vente signée le 24 juillet 2019.

Le Conseil Municipal par 16 voix POUR, 7 voix CONTRE (Groupes « Demain, CARBON-BLANC » et AGA) a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite promesse de vente qui modifie la date d'expiration de la signature de l'acte authentique initialement prévue au 30/04/2020, au 31/12/2020, ainsi que la date de dépôt du permis de construire qui devra intervenir au plus tard le 31/07/2020.

10. DELIBERATION N° 2020-10-ASSOCIATION « COM UNE PARENTHÈSE » - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – AVENANT N° 1

Présenté en Commission Ressources du 11/02/2020

Le Conseil Municipal par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE (Groupe AGA) autorise Monsieur le Maire à signer un avenant afin de permettre à l'Association Club d'Entrepreneurs « Com une parenthèse » d'utiliser un local supplémentaire de stockage de matériel au Château Brignon moyennant un loyer mensuel de 100 € à compter du 1^{er} mars 2020.

11. DELIBERATION N° 2020-11-OPERATION GYMNASSE LACOSTE -MODIFICATIONS

Présenté en Commission Ressources du 11/02/2020

Le Conseil Municipal par 18 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC ») de

- rapporter la délibération n° 2019-041 du 27 juin 2019,
- désigner, par élection, en qualité de membres de la CAO spécifique et donc du jury pour cette procédure avec négociation la liste de conseillers suivante :
-

TITULAIRES

1. Jean-Paul GRASSET
2. Gérard PINSTON
3. Marie-Claude GOUGUET
4. Guillaume BLANCHER
5. Marjorie CANALES

SUPPLEANTS

1. Cécile MONTSEC
2. Jean-Marie GUENON
3. Frédéric ALLAIRE
4. Thierry THOUVENIN
5. Annick BECERRO

- fixer à 500 € HT/jour, l'indemnité à verser aux personnalités qualifiées du jury exerçant une profession libérale plus les frais de déplacement,
- fixer le montant maximum de la prime pouvant être versée aux candidats ayant remis une proposition à hauteur de 19 000 € HT par candidat,
- autoriser la dépense relative à cette délibération sur les crédits de l'exercice 2020 et suivants.

12. DELIBERATION N° 2020-12-ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2020 dans la limite fixée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette. Ainsi, en raison de leur caractère d'urgence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a permis à Monsieur le Maire d'engager un montant de dépenses de 10 000 € qui permettra d'acheter des équipements et matériels divers.

13. INFORMATIONS

A. Décision de l'Ordonnateur

Monsieur le Maire indique qu'il a pris une décision qui a trois objectifs :

- améliorer l'analyse des dépenses et des recettes de la commune (création de nouveaux codes services)
- ajuster les dernières opérations d'investissement (460 € pour la MPE, 2 800 € pour le FIC)
- ajuster les dernières opérations de fonctionnement (30 000 € cotisation pour le Syndicat de la piscine, 3 000 € Intérêts d'emprunt)

B. Ventes de véhicules

Monsieur le Maire indique que suite à la décision du Conseil Municipal du 19 septembre 2019, cinq véhicules municipaux ont été vendus. La recette totale s'élève à 2 150 €.

La séance est levée à 19 h 45

Fait à Carbon-Blanc, le 24 février 2020

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRE DE CARBON-BLANC' at the top, '33 - Gironde' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback.

A. TURBY